



TROPHÉES de la LUMIERE 2015 **AFE BOURGOGNE**

Organisateur des trophées de la lumière : AFE Bourgogne (Association Française de l'éclairage Centre Régional Bourgogne)

Objet des trophées de la lumière : L'objet est la valorisation de réalisations d'éclairage intérieur ou extérieur de bâtiments tertiaires ou industriels, de réalisation d'éclairage public ; ces réalisations devront être situées en Bourgogne ou dans les départements du Jura ,du Doubs, être en service au 1^{er} janvier 2014, et présentant un caractère innovant et exemplaire du point de vue de leur qualité

Calendrier Prévisionnel:

- lancement des trophées de la lumière le 1^{er} Juin 2015
- réponse pour le 30 novembre 2015, date de limite de dépôts des dossiers
- réunion de la commission technique en décembre 2015
- Réunion du Jury en janvier 2016, avant l'assemblée générale de l'AFE Bourgogne
- Remise des prix 1^{er} et 2^{ème} trimestre 2016

Critères de sélections des candidats :

1) Critères de recevabilité :

Les candidats seront des collectivités locales ou des regroupements de communes pour l'éclairage public, des propriétaires de bâtiments commerciaux, tertiaires ou industriels pour l'éclairage intérieur et extérieur de bâtiments.



2) Critère de sélection pour participer:

Le candidat devra remettre :

- une (ou plusieurs) photo ou un schéma d'implantation.
- le descriptif de la réalisation, comportant notamment sa localisation et son objet.
- les produits ou solutions mises en œuvre, ainsi que les caractéristiques principales des luminaires.
- une note succincte présentant l'intérêt du projet, en particulier au regard des critères d'attribution.
- référence du photographe.

Modalités d'attribution des projets lauréats :

Les critères pris en compte seront :

- l'exemplarité du projet sous l'angle innovation et reproductibilité
- le coût de l'installation
- l'efficacité énergétique des solutions d'éclairage mise en œuvre
- L'intégration du projet dans son environnement selon deux sous-critères :
 - o qualité esthétique :
 - Design des produits, adaptations à l'architecture, discrétion.
 - o Qualité environnementale :
 - Eco-conception, limitation des nuisances, prise en compte de la lumière naturelle.
- la qualité des documents fournis dans le dossier
- ratio moyen lumen/watts par point lumineux

Composition du Jury :

- le président de l'AFE Bourgogne et deux membres du bureau AFE Bourgogne
- le Président du musée de l'électricité
- le Directeur développement d'EDF Collectivités Bourgogne
- un représentant du Conseil Régional de Bourgogne
- un universitaire, spécialiste de la lumière
- un membre de la revue Lux
- un membre de la presse locale

Le Jury sera présidé par le président de l'AFE Bourgogne, Patrice Béché



Remise des dossiers :

Les dossiers seront adressés par internet à l'adresse suivante :

patrice.beche@orange.fr

ou à l'adresse suivante :

AFE Bourgogne - 7 impasse des Lochères 21130 Flagey les Auxonne

Adresse où les candidats pourront demander des renseignements :

patrice.beche@orange.fr

Une réponse par mail sera apportée

Prix :

Un prix sera attribué par département, pour les éclairages intérieurs de bâtiments tertiaires ou industriels, collectivités

Un prix sera attribué par département, pour les éclairages extérieurs de bâtiments tertiaires ou industriels.

Un prix sera attribué par département, pour les éclairages publics ou mises en valeur, pour les communes inférieures à 2 000 habitants et pour les communes supérieures à 2 000 habitants.

Le Jury se réserve le droit de ne pas attribuer de prix pour chacune des catégories dans le cas où le nombre de candidats sera inférieur à 3

Un prix spécial toute catégorie pour l'ensemble des départements au meilleur dossier.

Un prix récompensant la meilleure photographie aux 3 meilleurs dossiers

Remise des Prix : au cours du 1^{er} trimestre 2016

Marché faisant suite à ces trophées de la lumière : aucun